

Demander l'installation temporaire d'une grue ou d'un camion grue et une autorisation de survol

À retourner, rempli et signé 3 semaines avant le début des travaux avec la demande d'occupation du domaine public (si nécessaire) et les pièces justificatives à la Mairie de Castres,
• Par courrier : Rue de l'Hôtel de Ville, BP 10406 – 81108 Castres Cedex

Objet du chantier :

Entreprise bénéficiaire de l'autorisation : (Coordonnées du responsable joignable 24h/24 et 7j/7)

Nom* : Prénom* :

Adresse du chantier* :

.....

Code Postal* : Ville* : Pays* :

..... N° téléphone et/ou N° portable* :

.....

Email* :

Installation souhaitée* :

Type d'installation : grue camion-grue

Lieu d'installation : sur le domaine public, sur le domaine privé et le domaine public,
 entièrement en domaine privé

Emprise du survol : survol du domaine public, survol de propriété privée (*joindre les autorisations de survols des propriétaires ou de leurs représentants*)

survol de site sensible (1) (*joindre les autorisations de survols délivrés par les gestionnaires des sites concernés avec leurs prescriptions spécifiques*)

Durée prévisionnelle d'utilisation de l'engin* : du : ___/___/20___ au ___/___/20___

Marque* : Type* : Charge maximale* :

.....kgs

Hauteur sous crochet* : m Hauteur totale* :

.....m

Longueur de la flèche* : m Longueur de la contre-flèche* :

..... m

Encombrant au sol hors tout* (*y compris les espaces entre la machine et la palissade et entre la machine et l'ouvrage à créer*) : *

Pièces à fournir obligatoirement avec la demande :

- 1 Plan de situation au 1/ 500^{ème} précisant :
 - o Les limites du chantier
 - o L'implantation de la (des) machines et leur aire de balayage respectives
 - o Les bâtiments publics
- 1 plan au 1/ 1 000^{ème} représentant la zone de réception des marchandises et la zone d'attente des véhicules avant réception des marchandises

- 1 certificat attestant la réalisation d'une étude de stabilité du terrain et d'une inspection du massif de fondations (le cas échéant) supportant la (les) machine(s)
- 1 certificat attestant la réalisation d'une étude de blindage du talus (si la machine est installée à côté et au-dessus du talus de terrassement)
- 1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque propriété survolée par la flèche
- 1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque site sensible (1) survolé par la flèche (avec les prescriptions imposées par le gestionnaire de chacun des sites survolés)

A fournir obligatoirement au plus tard 1 mois après l'installation de la machine :

1 attestation de l'organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation de montage

(1) Site sensible : bâtiment, ou partie de bâtiment abritant un organisme qui exige une protection particulière de ses abords ou de ses accès.

Je certifie être la personne titulaire des informations données ci-dessus et assure leur véracité.

Fait à *Le..... *

Signature* :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à mairie@ville-castres.fr.

***champs obligatoires**